

À Monsieur le Recteur & Monsieur le Directeur d'académie,

Paris, le 15 décembre 2020

Nous vous interpellons ce jour à propos des conditions de santé et sécurité au travail des personnels de l'école Dunois confrontés à une propagation accrue du Coronavirus au sein de leur établissement depuis début décembre.

L'obligation générale de sécurité en matière de protection de santé physique et mentale à l'égard des personnels qui incombe au Rectorat de Paris et à fortiori au Ministère de l'Éducation Nationale nous semble devoir se matérialiser aujourd'hui par des mesures de protection immédiates.

La situation actuelle nécessite la mise en place de mesures spécifiques dans les écoles et établissements scolaires où plusieurs cas se sont déclarés ces dernières semaines. C'est le cas de l'école Dunois, mais pas seulement, d'autres écoles étant malheureusement dans le même cas. Partout où cela se produit nous constatons une minimisation de la gravité de la situation de la part de vos services et des mesures qui ne respectent pas le protocole national. Le conseil scientifique, repris par le Premier ministre aujourd'hui, encourage les familles à ne pas mettre leurs enfants à l'école jeudi et vendredi, et demande une tolérance sur l'absentéisme scolaire espérant ainsi freiner les contaminations intra familiales pendant les vacances. La situation à Dunois, mais aussi celle de l'école Hermel, justifieraient des fermetures de classes ou la fermeture des établissements, n'en déplaisent aux statistiques du ministère.

Pourquoi alors que nous sommes face à des chaînes de contamination (plusieurs élèves et plusieurs personnels positifs à la covid), des dispositifs de dépistage systématiques n'ont-ils pas été mis en place ?

En tant que syndicat de l'éducation nationale, il est de notre devoir de vous signaler que les mesures prises dans les écoles parisiennes où il y a des clusters, sont tout à fait insuffisantes et insatisfaisantes. Au regard de la situation sanitaire actuelle, et vous pourriez être tenu en partie responsable des conséquences éventuelles à la fois sur la santé de celles et ceux qui travaillent et étudient dans ces écoles, sur la santé de leurs familles mais aussi sur les répercussions en terme de santé publique.

Nous vous prions de croire Monsieur le Recteur, Monsieur de Directeur d'académie en notre attachement au service public d'éducation et au respect des droits des personnels.

**SUD éducation Paris**